

Publié le : 7 mars 2024
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 071-200071579-20240306-AR2024_07-AR



Département de Saône et Loire
Arrondissement de Louhans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES AFFAIRES GENERALES DU
PRESIDENT**

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

N° 2024_07

3.3 Locations

Objet : Avenant n°2 au bail professionnel conclu le 20 juin 2020 avec Mesdames Annick ADAM, Angélique MORAND et Catherine MAITRE pour leur activité d'infirmière

Le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 déléguant au Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de conclure toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition concernant le domaine public ou privé de la communauté de communes et les avenants correspondants,

VU le bail professionnel conclu le 20 juin 2020 avec Mesdames Annick ADAM, Angélique MORAND et Catherine MAITRE pour l'occupation d'un local à la Maison de Santé – Pôle de Varennes Saint Sauveur pour l'exercice de leur activité d'infirmière,

VU l'avenant n°1 au bail professionnel par lequel la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' a repris la gestion des charges locatives concernant l'eau, le gaz, l'électricité et la redevance des ordures ménagères avec une refacturation auprès des professionnels de la Maison de Santé, à effet au 1^{er} avril 2021,

CONSIDERANT le départ de Madame Angélique MORAND,

CONSIDERANT l'intégration dans l'équipe de Madame Anaïs RIGAUDIER et de Monsieur Rémy CARON,

CONSIDERANT le changement de situation matrimoniale de Madame Annick ADAM,

CONSIDERANT la nécessité d'établir un avenant n°2 au bail professionnel pour acter ces changements,

ARRETE

Article 1^{er}

Le bail professionnel conclu pour l'occupation d'un local à la Maison de Santé – Pôle de Varennes Saint Sauveur est établi au nom de Madame Annick TISSOT (en lieu et place de Madame Annick ADAM suite à un changement de situation matrimoniale), de Madame Anaïs RIGAUDIER, de Monsieur Rémy CARON et de Mme Catherine MAITRE pour l'exercice de leur activité d'infirmier.

Publié le : 7 mars 2024
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 071-200071579-20240306-AR2024_07-AR



Un avenant n°2 au bail sera conclu en ce sens.

Article 2^{ème} :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à LOUHANS

Le 06/03/2024

Le Président

Anthony VADOT

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal contains the text 'BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a castle and trees.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.